DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/096/7.1 **Feuillet n°1/2**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Durée d'amortissement des subventions d'équipement

L'article R2321-1 du Code général des Collectivités territoriales fixe la durée maximale à 5 ans des subventions d'équipement versées lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023096-DE
Reçu le 14/09/2023

Nos imprimés sont produits par l'abréguc imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10

La Communauté de Communes verse des subventions d'investissement aux entreprises dans le cadre de sa compétence Développement économique et des subventions aux administrés dans le cadre de l'OPAH.

De plus, la Communauté de Communes verse des fonds de concours aux communes dans le cadre de l'acquisition de matériel de défense contre l'incendie (DECI).

Monsieur le Président propose de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de ces subventions

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 5 ans la durée d'amortissement de ces subventions :

Article 2042 : Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
Article 204141 : Subvention d'équipement aux communes du groupement	5 ans

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023096-DE
Reçu le 14/09/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir